



## SOMMAIRE

Point 41 de l'ordre du jour :

Question de Corée :

a) Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée;

b) Création de conditions favorables pour accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée  
Rapport de la Première Commission ..... 1

Point 25 de l'ordre du jour :

Raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le développement de la coopération entre toutes les nations et la promotion des normes du droit international dans les relations entre les Etats : rapport du Secrétaire général (*suite*) ..... 2

*Président* : M. Leopoldo BENITES  
(Equateur).

## POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Corée :

a) Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée;

b) Création de conditions favorables pour accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée

RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION  
(A/9341)

1. M. de SOTO (Pérou) [Rapporteur de la Première Commission] (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Première Commission sur le point 41 de l'ordre du jour [A/9341]. En fait, ce point groupe deux questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée pour la vingt-huitième session, à savoir "Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée" et "Création de conditions favorables pour accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée".

2. La discussion a eu lieu en présence d'une délégation de la République de Corée et, pour la première fois, d'une délégation de la République populaire démocratique de Corée et avec leur participation.

3. La Commission était saisie de deux projets de résolution qui avaient été soumis le 10 septembre 1973 [A/C.1/L.644 et 645]. Au cours de la discussion, des amendements ont été proposés aux deux projets de résolution. Par la suite, deux projets de résolution ont été présentés, dans le but d'aboutir à un compromis entre les deux premiers, sous les cotes A/C.1/L.661 et A/C.1/L.664. Le second de ces projets de résolution se fondait sur les éléments contenus dans les amendements que je viens de mentionner.

4. Le 21 novembre, à la 1966<sup>e</sup> séance, après des consultations organisées par le Président de la Première Commission avec les auteurs des projets de résolution contenus dans les documents A/C.1/L.644 et 645; le Président a annoncé que l'on était convenu de ne soumettre aucun de ces deux projets au vote pendant la présente session, et a fait la déclaration mentionnée au paragraphe 16 du rapport, qui contient entre autres choses la proposition que l'Assemblée générale dissolve la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, élément que l'on retrouvait dans les deux projets de résolution.

5. Le représentant de l'Arabie saoudite, auteur du projet de résolution objet du document A/C.1/L.664 a accepté, compte tenu du consensus reflété dans la déclaration du Président, que son projet ne soit pas mis aux voix, étant entendu qu'il serait lu textuellement par le Rapporteur lorsque ce dernier présenterait le rapport de la Commission à l'Assemblée. C'est pourquoi, en dépit du fait que le texte en soit reproduit au paragraphe 15 du rapport, je vais maintenant donner lecture du projet de résolution de l'Arabie saoudite, si l'Assemblée m'accorde son indulgence.

*Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution A/C.1/L.664\*.*

6. Pour leur part, les auteurs du projet de résolution A/C.1/L.661 n'ont pas demandé non plus qu'il soit mis aux voix, compte tenu du compromis auquel étaient arrivés les auteurs des projets de résolution A/C.1/L.644 et 645. Le représentant de la Tunisie, au nom des auteurs du projet de résolution A/C.1/L.661, a fait une déclaration sur le sujet qui est reproduite au paragraphe 19 du rapport de la Commission.

7. Dans ces conditions, la Commission a décidé d'approuver par consensus la déclaration faite par le

\* Pour le texte, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes*, point 41 de l'ordre du jour.

Président de la Première Commission, dont la version définitive a été distribuée dans le document A/C.1/L.666. Je me permets donc maintenant, au nom de la Première Commission, de recommander l'approbation du texte qui figure au paragraphe 21 du rapport comme texte du consensus des membres de l'Assemblée.

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Comme l'a dit le Rapporteur, on n'a pas insisté en Première Commission pour la mise aux voix des projets de résolution A/C.1/L.661 et 664 et le Président de la Première Commission a été autorisé à annoncer que les projets de résolution A/C.1/L.644 et Corr.1 et A/C.1/L.645 ne seraient pas mis aux voix lors de la présente session de l'Assemblée générale. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale aux fins d'approbation le texte du consensus qui se trouve au paragraphe 21 du document A/9341. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter ce texte comme étant le consensus de ses membres ?

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

**Raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le développement de la coopération entre toutes les nations et la promotion des normes du droit international dans les relations entre les Etats : rapport du Secrétaire général (*suite*)**

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Dans le cadre du point 25 de notre ordre du jour, le deuxième soumis à l'examen de l'Assemblée ce jour, nous avons été saisis d'un projet de résolution qui sera distribué avant la séance plénière de cet après-midi sous la cote A/L.713.

10. Du fait qu'aucun orateur n'est inscrit, je me vois dans l'obligation de lever la séance, mais je dois auparavant rappeler que, conformément à la décision prise hier, la liste des orateurs qui souhaitent prendre part à la discussion sur ce point sera close aujourd'hui même à midi.

*La séance est levée à 11 h 15.*